

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017 (19h30)

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Excusé(e)s : Jocelyne CASTON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Rodrigue ROUBY (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Christel DUBOIS (procuration donnée à Sylvie VACHON), Marlène DE FROIDCOURT (procuration donnée à Louis QUAIRE).

Absent(e)s : Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Sylvie VACHON.

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte-rendu de la séance du 16 mai 2017 qui ne soulève aucune observation. Il adresse ensuite au nom du Conseil municipal ses condoléances à la famille de Monsieur Marc VAGOGNE, ainsi qu'à la famille de Monsieur Bernard VINCENT conseiller municipal, pour le décès de sa maman. Pour finir, il annonce que le point n°5 à l'ordre du jour passera en n°2.

PRESENTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

D'ALEX AVANT APPROBATION EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Bien que la compétence PLU soit désormais transférée à la Communauté de Communes du Val de Drôme, Monsieur le Maire a souhaité que le plan local d'urbanisme soit présenté à titre informatif aux membres du Conseil municipal d'Allex. Ce soir, le Conseil municipal prend acte de la présentation faite. Demain 27 juin, il sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Monsieur le Maire souhaite néanmoins, qu'à l'issue de cette présentation, chaque conseiller puisse donner son avis sur ce PLU.

Madame SURPLY, chargée de la mission élaboration du PLU de la commune débute la présentation. Tout d'abord, elle rappelle le contexte de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et notamment l'évolution de la législation, les lois successives qui sont venues s'opposer aux documents d'urbanisme et qui ont complexifié le travail. Elle rappelle ensuite le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a été débattu en Conseil municipal les 25 avril et 22 juin 2016, PADD qui expose un projet politique adapté répondant aux besoins et enjeux du territoire communal et aux outils mobilisables par la collectivité. Elle revient ensuite sur l'enquête publique, à laquelle le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable assorti de trois recommandations : 1/ échelonner l'ouverture des zones couvertes par une OAP ; 2/ équilibrer la densité des logements dans les zones UBa, UCbr, 1AUB dans la mesure où cela ne modifie pas l'économie générale du PLU ; 2/ s'assurer de la bonne capacité de fonctionnement de la station d'épuration d'Allex/Grâne et du réseau d'assainissement de la commune avant l'urbanisation des zones.

Monsieur le Maire rappelle que les « recommandations », contrairement aux « réserves », ne sont pas tenues d'être suivies, il met alors en avant la qualité du PLU de la Commune.

Madame SURPLY expose ensuite une synthèse des principales modifications apportées entre l'enquête publique et l'approbation suite aux avis et conclusions rendus par le commissaire-enquêteur et les personnes publiques associées. En plus de leur prise en compte, une priorisation de l'ouverture à l'urbanisation des zones couvertes par une OAP sera définie et il y aura un déclassement de certains Espaces Boisés Classés (EBC).

Madame MANCHON souhaite connaître la nature des EBC déclassés. Il lui est répondu qu'ils seront réduits le long du chemin du Canal pour favoriser l'entretien, réduits au hameau d'Aiguebonne (parcelle 164), au château Pergaud (parcelle 172), dans le village près de l'école pour faciliter la densification des tissus urbains et centraux existants, en bordure des départementales et enfin, à l'ouest de la propriété Saint Joseph afin de répondre à leur demande d'accès sécurisé sur la route départementale.

Madame SURPLY projette pour finir les ajustements apportés aux différentes OAP ainsi que le zonage définitif tel qu'il sera présenté à l'approbation du Conseil Communautaire du 27 juin.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation ainsi faite, préalablement à l'approbation en Conseil Communautaire qui aura lieu dès demain. Monsieur le Maire procède comme il le souhaite à un tour de table afin que chaque élu puisse exprimer son sentiment eu égard au PLU tel que présenté ce soir.

Monsieur BURLING prend acte de la présentation mais désapprouve le PLU présenté. Madame MANCHON explique que les petites modifications apportées ne la convainquent pas plus. Selon elle, il y a trop de consommation de terre agricole, trop de logements prévus, elle donne un avis défavorable. Madame CHARRIER déplore un manque de concertation, l'absence de commerces dans le cœur du village, parle de favoritisme quant à l'urbanisation autour de la MARPA et de danger pour l'école Saint-Maurice avec le déclassement de l'EBC du village, elle émet un avis défavorable.

Madame MOREL est satisfaite du résultat de ce long travail fourni qui illustre bien l'ensemble des choix faits, l'absence de réserves dans le rapport du commissaire-enquêteur le prouve, elle donne un avis favorable. Madame VACHON explique ne pas tout maîtriser d'un point de vue technique, mais le résultat présenté ce soir est en adéquation avec les orientations prises tout au long de la phase d'élaboration. Elle dit être favorable à ce PLU, elle ajoute que Madame DUBOIS dont elle porte le pouvoir est complètement d'accord avec le PLU présenté. Madame ANDRIES dit être contre ce PLU qui pour elle présente une trop grosse densification sur certaines parcelles ciblées. Madame SEGUIN explique avoir confiance quant au travail fait par les services, avoir toujours eu des réponses aux questions posées et être favorable au résultat présenté ce soir. Monsieur CORNILLON relève la complexité à répondre à la somme de tous les intérêts, et que le PLU se révèle un bon compromis ; il répond à de nombreux questionnements. Il se dit donc tout à fait favorable au PLU. Monsieur VINCENT est lui aussi favorable au PLU. Monsieur QUAIRE prend acte de la présentation faite et rend en son nom et au nom de Madame DEFROIDCOURT dont il porte la procuration, un avis favorable au projet tel qu'il a été présenté. Madame BESSON pense que ce PLU reflète le débat et les nombreuses concertations qu'il y a eu, elle rend un avis très favorable. Monsieur SIRON est favorable au PLU tel que présenté et souligne l'effort fait pour tenir compte des avis de chacun ainsi que des difficultés rencontrées avec les différentes obligations légales ou règlementaires qui ont conditionné certains choix. Monsieur CHAGNON parle en son nom et en celui de Monsieur ROUBY dont il porte la procuration : l'élaboration de ce PLU a été longue et fastidieuse, il y a eu des désaccords, des inquiétudes mais le bilan de ces années de travail est d'autant plus satisfaisant. Ce PLU ne demande maintenant plus qu'à vivre ! Il apporte un avis favorable.

Monsieur CROZIER, qui s'exprime en son nom et également au nom de Madame CASTON dont il porte la procuration commence par remercier le travail des services, mais aussi de tous les conseillers municipaux qui ont œuvré à ce résultat depuis 7 années maintenant. Il explique avoir fait le choix de faire de nombreuses concertations, de réunions, de communiquer sur les objectifs à atteindre. En tant que Maire, il dit être défenseur de l'intérêt général, et explique, durant ces 7 années, avoir essayé d'équilibrer le travail. Ce n'est pas simple car le législateur ne va pas forcément dans le sens que pourrait espérer le citoyen. C'est un moment important que de terminer ce PLU, il souhaite vraiment pouvoir travailler de la meilleure façon avec ce nouvel outil.

EAU ET ASSAINISSEMENT – LOI BARNIER

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » a prévu l'obligation pour le Maire de présenter à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Monsieur SIRON prend la parole afin de présenter une synthèse du rapport.

Concernant l'eau, il y a une forte augmentation du volume consommé. Le rendement réseau est en hausse par rapport à 2015 et les analyses démontrent que l'eau est de bonne qualité. Madame MANCHON demande s'il est prévu que l'eau soit chlorée, Monsieur SIRON lui répond que non, en revanche, si cela devient un jour obligatoire, on ne pourrait pas y couper. Mais ce n'est pas d'actualité ; les analyses sont bonnes, l'eau est de bonne qualité.

Concernant l'assainissement, on note aussi une augmentation significative du volume des effluents qui n'est que la conséquence directe de l'augmentation du volume d'eau consommée. Madame MANCHON demande où en sont les contrôles pour les systèmes d'assainissement non collectif. Il lui est répondu qu'à ce jour environ 10% des foyers concernés par un assainissement non collectif ont été contrôlés : lors d'une vente car c'est obligatoire et également les cas problématiques. Mais la cadence va s'accélérer.

S'agissant du prix des services, il s'élève au 1^{er} janvier 2017 à 3,73 €/m³ toutes taxes comprises (2,37 € pour la distribution d'eau potable et 1,36 € pour l'assainissement).

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT POUR L'ACHAT DE COUSSINS BERLINOIS ET POTELETS, AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT 2017 DES AMENDES DE POLICE

La Commune souhaite réaliser un aménagement de sécurité routière en posant des coussins berlinois et des potelets. Elle peut demander à bénéficier d'une partie du produit des amendes de police collecté au niveau du canton, réservé à ce type d'aménagement. Les devis s'élèvent à un total de 4 736 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ELECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DE RESEAU BASSE TENSION A PARTIR DU POSTE ZONE ARTISANALE

Monsieur CHAGNON présente ce dossier. Les travaux pour le renforcement du réseau BT à partir du poste « zone artisanale » sont estimés à 44 832,94 € HT. Ils seront entièrement pris en charge par le Syndicat des Energies de la Drôme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VENTE DE LA PARCELLE ZE N°41 DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD 125 ROUTE DE MONTTOISON

Les travaux d'aménagement de la RD 125 prévus sur le territoire des communes d'Allex et de Monttoison nécessitent l'acquisition par le Département de la Drôme d'une parcelle appartenant à la commune d'Allex, cadastrée ZE n°41 située « Les Bois ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur RICHET, Directeur de secteur de la Poste sur le territoire allant de Saulce sur Rhône à Luc en Diois, à la demande de la Commune d'ajouter au projet de modification des horaires d'ouverture de la Poste émis par les services de La Poste, un créneau horaire supplémentaire le lundi matin. La requête est refusée, au motif qu'elle désorganiserait le fonctionnement d'un autre bureau de Poste. L'ouverture supplémentaire est possible le lundi mais uniquement l'après-midi de 14h30 à 16h00. Les nouveaux horaires tantôt le matin tantôt l'après-midi manquent de lisibilité selon M. le Maire. Le public va s'y perdre et puis une heure d'ouverture est supprimée sur la semaine ajoute-t-il. Monsieur le Maire propose, conformément à ce qui avait été précédemment approuvé, de déposer une pétition dans les commerces d'Allex et à la mairie et compte sur tous les élus pour la faire circuler. Une réflexion commune sur les actions à mener sera proposée au prochain conseil Municipal du 10 juillet.

Monsieur le Maire annonce que les travaux d'implantation des conteneurs semi-enterrés au point « Allée Pergaud » sont terminés. Il espère voir les actes d'incivilité diminués avec la pose de ces conteneurs. Les dépôts sauvages autour des bacs à ordures ménagères se multiplient en effet d'année en année. Les prochains conteneurs seront posés au point la « Vermenelle », et ceux de l'espace Saint Joseph seront déplacés afin que soit mise en avant la borne électrique de recharge des véhicules électriques tout juste installée. Tous les conteneurs sont nettoyés à une fréquence de deux fois par an, mais il y a des exceptions si des problèmes particuliers sont constatés. Madame MANCHON demande quand seront enterrés les conteneurs situés vers la boulangerie, Monsieur le Maire lui répond que tant que le projet de traverse du village n'est pas engagé, il n'y aura pas de changement. Cet investissement financier est conditionné au futur aménagement.

Monsieur CHAGNON projette des photos de la cuisine de la cantine scolaire et présente la nature et l'ampleur des travaux qui débiteront dès la fin de l'année scolaire. Ces travaux permettront à la fois de satisfaire des demandes légitimes du personnel qui ont de plus en plus de travail avec les effectifs croissants d'enfants inscrits à la cantine, et de répondre aux mises aux normes obligatoires des équipements.

Madame BESSON informe que les bacs à compost seront installés dès jeudi « place du Four » et annonce que leur inauguration aura lieu vendredi soir. Monsieur le Maire ajoute qu'une convention a été signée avec la CCVD et l'association « compost et territoire ». Il explique que si un manque de civisme était constaté, que l'utilisation de ces bacs n'était pas respectée entraînant des nuisances notamment olfactives, ils seraient retirés.

Concernant le marché d'entretien de la voirie communale, Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée suite à la première déclarée sans suite, et que les plis déposés en mairie ont été ouverts. Ils font actuellement l'objet d'une analyse selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation, par un bureau d'études spécialisé. L'attributaire du marché sera bientôt connu.

Les principales informations issues du dernier Conseil d'école sont ensuite relatées, à savoir que les effectifs étaient légèrement en baisse, mais qu'aucune fermeture de classe n'était pour autant prévue.

Monsieur BURLING demande à Monsieur le Maire de faire un point sur les bruits qui courent quant à la scolarisation qui aurait été refusée aux enfants du Centre d'Accueil et d'Orientation. Monsieur le Maire lui répond que ce sont effectivement des rumeurs infondées car il n'est pas de son ressort de prendre une telle décision dans ce cas de figure, elles appartiennent à l'Etat. Il explique que les enfants qui sont actuellement placés avec leurs parents dans un CAO se trouvent en situation de transit. C'est à partir de leur réorientation en CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) qu'une demande de scolarisation peut être déposée et étudiée. Dans cette attente, l'Etat a organisé avec des associations une mise à niveau scolaire des enfants au sein même du CAO, pour faciliter l'orientation en CADA.

Madame ANDRIES s'interroge sur le maintien des TAPS à la rentrée prochaine. Il lui est répondu qu'un questionnaire avait été distribué aux familles, que leur retour donnerait la conduite à tenir. Madame VACHON fait part de la difficulté à trouver des intervenants, et du coût supporté par la Commune. Dans le cas d'un maintien des TAPS à la rentrée prochaine, une participation financière aux activités sera demandée aux familles.

Madame SEGUIN souhaite que soit abordés les problèmes rencontrés par les services techniques relatifs à l'obligation de ne plus utiliser de pesticides. Monsieur le Maire confirme que l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires et les conditions climatiques de ces dernières semaines ont complexifié le travail des services techniques. Il explique que le matériel dit alternatif, préconisé dans le cadre du plan de désherbage allait être commandé. En attendant, la Commune a passé un contrat avec une association de réinsertion pour compléter les actions communales. Cependant il faut prendre conscience que les pratiques vont changer, nous sommes en effet dans une période de transition. L'idée d'une journée citoyenne est envisagée à l'automne, pour impliquer les citoyens dans le nettoyage et l'entretien des espaces publics et en particuliers du cimetière.

La séance publique a été levée à 22h20.